



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20200930-POINT008-DE
Regu le 08/10/2020

Comité Syndical du 30 septembre 2020

Point n°08/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le trente septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 septembre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, William Jacquillard et Gérard Désaphy.
Mesdames Martine Pinville, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Agnès Bel.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre, Philippe Bouty, Mathieu Hazouard, et Daniel Sauvaitre.
Madame Stéphanie Garcia.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et Monsieur Andreas Koch

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Ateliers d'été BD

Pendant tout l'été, le Pôle Image Magelis a proposé divers ateliers animés par les Talents de l'image d'Angoulême aux enfants des centres de loisirs et centres sociaux d'Angoulême.

Cette action financée par Magelis s'inscrit dans le cadre de l'opération nationale « *Toute la France dessine* » portée par le Ministère de la Culture, le Centre National du Livre et la Cité de la bande dessinée. Elle vient soutenir une filière particulièrement touchée par la crise sanitaire, valoriser tous ces talents du territoire et les promouvoir à l'extérieur.

Les créateurs ont ainsi répondu favorablement à cette initiative puisqu'une trentaine d'ateliers a été proposée : il y en avait pour tous les âges et tous les goûts !

Au regard du succès rencontré cet été par les ateliers, Magelis a envisagé de poursuivre l'opération pendant les vacances de la Toussaint et d'élargir à l'ensemble des centres de loisirs et centres sociaux de GrandAngoulême.

.....

AR PREFECTURE

016-251602595-20200930-POINT008-DE
Reçu le 08/10/2020

Les membres du Comité Syndical prennent acte – à l'unanimité (14 présents / 14 votants / 14 voix « pour ») – à Monsieur le Président des décisions.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 oct. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'État le 8 oct. 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 octobre 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

